

M. Buchanan: Comme je viens juste de le dire, le gouvernement ne s'oppose pas à cette idée. Mais sept signataires ont paraphé le premier accord de principe et une clause stipule que les sept signataires doivent être d'accord. Comme je le disais en réponse à une question précédente, les Cris s'opposent à toute prolongation; nous sommes donc bloqués sur cette question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ATTITUDE DE LA FRANCE QUANT À LA PARTICIPATION DU CANADA AU SOMMET ÉCONOMIQUE—LA POSITION DES ÉTATS-UNIS

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les rapports qui nous parviennent des représentants canadiens à Washington sont bien exacts et si le Président de la France s'oppose toujours vigoureusement à ce que le Canada participe, comme il a été proposé, au sommet économique de novembre prochain?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis pas confirmer ces rapports au sujet de l'attitude du Président de la France. Le fait est que la candidature du Canada est appuyée par un certain nombre de pays déjà invités à participer au sommet. Tous les pays n'ont pas la même attitude et je crois savoir que la France est l'un de ceux qui ne se sont pas encore prononcés. J'espère que les dernières objections seront écartées. Je pense qu'on s'inquiète du nombre définitif de pays qui prendront part à cette réunion.

M. Wagner: Le ministre est-il prêt à confirmer que le président Ford est tout à fait favorable à la présence du Canada à Paris.

M. MacEachen: Le secrétaire d'État, M. Kissinger, a explicitement dit, lors de son passage à Ottawa, que le Canada devrait assister au sommet. Cette politique évidemment est aussi celle du président des États-Unis.

* * *

● (1430)

LA SÉCURITÉ NATIONALE

DEMANDE DE DÉBAT SUR LES MOTIFS DU RECOURS À LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE EN 1970

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au premier ministre suppléant a trait aux révélations stupéfiantes faites l'autre soir au cours d'une émission exceptionnellement bien faite de la télévision d'État de langue anglaise sur la crise du FLQ d'il y a cinq ans. Le premier ministre du Québec et l'ancien ministre, l'honorable M. Kierans, ayant tous deux dit clairement aux Canadiens que les mesures prises n'avaient pas de fondement sérieux et la liberté ayant été entravée par suite de cette action, le ministre réserverait-il un jour de séance pour que la Chambre découvre la vérité sur ce qui s'est passé?

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'intérêt des vis-à-vis indique que ce dont je parle n'a aucun rapport avec leur façon de penser. Comme le premier ministre a déclaré il y a quelques années que la vérité finirait par sortir et que le réseau anglais de Radio-Canada l'a fait sortir, le Parlement aura-t-il l'occasion de discuter de cette affaire qui revêt aujourd'hui toutes les apparences de la tyrannie appliquée?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas accepter d'emblée la description qu'a donnée le très honorable représentant de la démarche faite par notre ancien collègue, M. Kierans, mais je lui proposerais de relire la lettre que le premier ministre Bourassa a écrite au premier ministre du Canada et que vous trouverez au hansard d'octobre 1970. Cette lettre expose en détail les raisons qui ont motivé le premier ministre du Québec, le maire de Montréal et tous les responsables d'alors à prier instamment le gouvernement canadien de proclamer la loi des mesures de guerre. Il se peut qu'ils aient changé d'avis depuis, mais à ce moment-là, c'était bel et bien leur position. Peut-être est-ce dû au fait que les gens oublient vite les circonstances dans lesquelles les événements se produisent.

M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. C'est la première fois qu'on nous dévoile que le maire de Montréal et le premier ministre du Québec déterminent la voie à suivre pour le peuple canadien par l'entremise du gouvernement. Le ministre n'a pas encore répondu à ma question. Afin de faire la lumière à ce sujet, non de la façon unilatérale dont le ministre vient tout juste de traiter de la question, mais afin d'obtenir tous les faits et de faire comparaître ici M. Kierans et le premier ministre du Québec, le ministre pourrait-il y réserver une journée afin que nous puissions examiner la question et établir les faits? Pourrait-il également dire au peuple canadien si le Centre d'opérations stratégiques que l'on a décrit durant cette émission et à qui le cabinet a cédé la responsabilité de ce que l'on a qualifié de «crisis management»—un genre de CIA—est toujours en existence aujourd'hui?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, permettez que je traite d'abord de la suggestion du très honorable représentant, soit d'y consacrer une journée spéciale. Je lui signale que l'opposition dispose déjà de plusieurs jours qui lui sont entièrement réservés.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Si le parti de mon très honorable ami veut consacrer un de ces jours-là à présenter une motion sur le sujet, celle-ci devra alors être acceptée par la Chambre et ne fera pas l'objet d'un privilège accordé par le gouvernement. Permettez-moi de dire en outre au très honorable représentant, très sérieusement, que le gouvernement compte présenter une mesure législative pour remplacer la loi sur les mesures de guerre, et traiter des troubles civiques; le très honorable représentant, et tous les autres députés désireux de participer au débat, pourront alors remonter dans l'histoire et se projeter dans l'avenir à leur gré.